



PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR ÉTRANGER MINEUR

- Réfugié*
- Protection subsidiaire*

MINEUR BÉNÉFICIAIRE
(présence obligatoire)

Taille : Couleur des yeux :

Nom :

Prénoms :

Sexe M F Nationalité :

Né(e) le : à

Pays :

Domicile :

Je soussigné(e), **DEMANDEUR**,

déclare sur l'honneur exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de :

- père mère tuteur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile :

IDENTITÉ DE L'AUTRE PARENT : (présence obligatoire)

- père mère tuteur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile :

Fait à Gap, le

Signature du demandeur :

Signature de l'autre parent :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR ÉTRANGER MINEUR**

- Imprimé de demande de titre de voyage complété, daté et signé par les deux parents
- Imprimé Cerfa à signer recto-verso par le représentant légal (à l'encre noire, sans déborder du cadre)
- Preuve que l'intéressé(e) est sous la protection de l'OFPPA (décisions OFPPA/CNDA ou certificat de naissance).
- Copie des titres de séjour en cours de validité des deux parents
- Copie du DCEM ou TIR
- Preuve de filiation (acte de naissance ou livret de famille)
- Justificatif de domicile récent des parents (ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité de l'hébergeant et de son justificatif de domicile)
- 2 photographies d'identité récentes et identiques, conformes à la réglementation en vigueur (format passeport)
- Timbre fiscal de 45 euros (Titre de Voyage d'une validité de 5 ans)
- Timbre fiscal de 15 euros (Titre de Voyage Protection Subsidiaire : validité 1 an)
- Restitution de l'ancien Titre de Voyage en cas d'expiration (ou déclaration de perte)

A compter du 1^{er}/03/2020 : Futur titre de voyage biométrique

- Timbre fiscal de 40 euros : Titre de voyage biométrique d'une durée de 4 ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire et aux apatrides, titulaires de la carte de séjour pluriannuelle.
- Timbre fiscal de 45 euros : Titre de voyage biométrique d'une durée de 5 ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, titulaires de la carte de résident